REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE S.TOMÉ ET PRINCIPE

RAPPORT NATIONAL POUR HABITAT II

Avril/1996

SOMMAIRE

1. Introduction

1.1. Aspect physique

1.2. Aspect démographique

1.3. Aspect Politique-Administratif

1.4. Aspect Économique

2. Évaluation

2.1. Evaluation et Stratégie de tous les foyers humains, y compris les indicateurs urbains et ruraux.

2.2. Evaluation et Stratégie du secteur de l'habitation, y compris la situation au niveau National.

2.3. Evaluation de l'effet de l'urbanisation sur l'environnement

2.4. Autre évaluation et stratégie des programmes

2.4.1. Participation de la Communauté dans la gestion urbaine

2.4.2. Le rôle des ONG dans le processus de développement communautaire.

2.4.3. Participation des femmes dans le développement du pays.

3. Exemples de meilleures pratiques.

4. Plan National d'Action.

5. Possibilités en matière d'assistance.

INTRODUCTION

1.1. Aspect Physique

Les iles de São Tomé et Principe, se situent dans le golfe de Guinée, pratiquement sur l'Équateur, à environ 300 kms de la Côte Gabonaise et du Continent Africain.

Le Pays est composé de deux iles principales et dix-neuf ilôts non-habités, montagneux et d'origine volcanique. La surperficie est d'environ 1000 km2 (859 km2, São Tomé et 138 km2, Principe).

Le climat est de type équatorial, avec une forte pluviométrie et assez influencé par le relief montagneux (points les plus élévés: pic Gago Coutinho, 2024 m à São Tomé et pic de Principe, 948 m à Principe), ce qui donne lieu à plusieurs micro-climats.

Les mois de Juin et d'Août sont les plus secs, avec une température moyenne de 25°C. L'humudité relative moyenne est de 77% dans la matinée et 94% l'aprés-midi.

Le caractère montagneux et la pluviométrie se traduisent par l'éxistence d'une considérable ressource hydrogaphique,

A São Tomé les sols sont plus fertils qu'á Principe (sols et argiles noires tropicales).

1.2. Aspect Démographique

A São Tomé vivent environ 125.000 habitantes.

La densité moyenne est de 125 hab/km2, chiffre qui varie entre 190 et 200 Hab/km2, compte tenu qu'environ 370 km2 de la superficie de l'ile ne sont pas habitables. Les densités engendrent de grandes disparités dans l'occupation de l'espace physique à São Tomé et Principe dont la superficie totale est de 1000 km2.

Pour des raisons sociales et économiques, il y a une considérable concentration de la population, tout particulièrement dans la région nord-est du pays, où se trouve la majorité des centres urbains, pouvant, dans certains cas, atteindre une densité supérieure à 232 hab/km2, alors que la région sud-ouest du pays est presque inhabitée.

DISTRITOS	POPULATION
Agua Grande	42.331
Mé Zochi	29.758
Lobata	14.173
Cantagalo	11.433
Lembá	9.016
Caué	5.322
Pagué	5.471
Population Total	**117.504**

Tableau nº.1: distribution de la population par district

Au rythme actuel de croissance, en 2010, São Tomé et Principe aura une population d'environ 170.000 habitants.

Après une analyse des données du dernier recensement, on pourra mettre en relief les aspects suivants:

A) Croissance rapide de la population: Dans la période comprise entre 1981 et 1990, la population de São Tomé et Principe est passée de 91.600 à 117.500 habs.

ANNÉE	TAUX DE CROISSANCE
1991	3.37
1992	2.35
1993	2.55
1994	2.66
1995	2.40

Tableau nº.2: Taux de croissance de la population pour la période 1991/1995.
Pourcentage.

Actuellement la croissance démographique est de 2,4% annuel avec un taux brut de natalité de 3.7%.

La fécondité tend vers une diminution, ayant atteint en 1993, 4 à 5 enfants par femme au lieu de 7 constatés jusqu'à 1980.

B) Population jeune: En conséquence de la situation décrite précédamment il existe une population jeune assez nombreuse. Selon le rapport redigé par le PNUD pour l'année 1994, 45% de la population a moins de 15 ans.

C) Population économiquement active: Le pourcentage de la population économiquement active suit aussi ce processus estimé à 35,4%.

D) Forte tendance Urbaine: La croissance du flux migratoire annuel est estimé à 2%. Actuellement sur 5 Santoméens, 2 habitent dans les zones urbaines.

1.3. Aspect Politico-Administratif

A partir de 1996 un nouveau Gouvernement de Coalition entre MLSTP/PSD (Mouvement de Libération de São Tomé et Principe/Parti Social Démocrate), ADI (Action Démocratique Indépendant) et CODO (Parti Démocratique de São Tomé et Principe) est mis sur pièd.

Les objectifs du Gouvernement sont dans l'ensemble les suivants: améliorer le niveau de vie; réduire la pauvreté urbaine et rurale; développer de façon équilibrée les différentes régions du pays, tenant compte de leurs propres potentialités, ainsi qu'une protection adéquate de l'environnement; augmenter la capacité energétique; créer de nouveaux postes de travail selon les besoins économiques et sociaux; promouvoir le secteur privé et l'investissement étranger; restaurer le climat de respect des lois, de l'Autorité et de la protection des droits et libertés individuels des citoyens; moderniser l'Administration Publique.

Le Ministère de l'Equipement Social et de l'Environnement est l'organisme de l'Administration Centrale de l'Etat dont la fonction, selon l'article 3 du Décret nº.50/90 est de diriger, exécuter et contrôler la politique du Gouvernement dans les domaines suivants:

- Aménagement du territoire et Environnement.
- Travaux publics, Urbanisme et Habitation;
- Poste, télécommunications, transports et Ports.
- Météorologie et Aéronautique civile;
- Ressources naturelles et énergie.

Entre autres objectifs, il lui incombe nommément:

. La promotion et le développement des infra-structures routières, des transports et du réseau d'habitation;

. La planification et le controle de l'utilisation des ressources hydrologiques, énergétiques et des énergies non-renouvellables.

. La promotion du développement de la Cartographie Nationale, ainsi que des actions relations relatives aux plans de l'aménagement et du Cadastre du territoire et de la politique de préservation et de l'amélioration de la qualité de l'environnement.

La structure du Ministère de l'Equipement Social et de l'Environnement est constitué, conformément à l'article 2 du décret nº.18/92, par les services suivants:

a) Direction de l'Aviation Civile

b) Direction des Transports et des Communications

c) Direction des Travaux Publics et Urbanisme. Cet organisme conduit la politique de planification, supervision et de contrôle de l'éxécution et conservation des travaux de construction civile.

d) Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Envionnement. C'est l'organisme chargé de l'éxécution de la politique de l'Etat et du Gouvernement en matière de géodésie, cartographie, cadastre, aménagement du territoire et de l'environnement.

e) Direction des Ressouces Naturelles et de l'énergie. Chargée de promouvoir les études et le recensement des ressouces naturelles et énergétiques du pays, ainsi que la préparation des études du plan général de mise en valeur de ces ressources et de sa gestion.

Comme organisme autonome, existe l'Institut de l'Habitation qui allie la personnalité juridique de droit public à l'autonomie administrative, financière et patrimoniale.

C'est l'organisme chargé de l'éxécution de la politique définie par le Gouvernement dans le domaine de l'habitation sociale.

Au niveau international le pays est membre de l'ONU, du FMI, de la Banque Mondiale, du Mouvement des pays Non-alignés, du Groupe de77, de l'OUA, de la Banque Africaine de Développement et de CEEAC et enfin, observateur à l'UDEAC.

Au niveau interne il existe des collectivités locales, conformément à la Loi nº.10/92 qui établit la constitution des organismes représentatifs élus, dotés d'autonomie administrative, financière et patrimoniale.

Ces organismes sont les districts. L'ile de São Tomé est divisée en 6 districts:

Agua Grande; Mé Zochi; Cantagalo; Caué; Lembá et Lobata.

L'ile de Principe se veut une région autonome constituée par le District de Pagué. L'Assemblée du district est l'organisme représentatif du district et est composée de membres élus par suffrage Universel direct et secret par les citoyens résidents dans le district. Leur mandat est de trois ans.

Les collectivités locales sont organisées conformément au principe de la décentralisation et de l'autonomie, et comme telles placées sons la tutelle administrative du Gouvernement.

L'article 18 de la Loi 10/92 définit les attribuitions et compétences des collectivités locales en ce qui concerne le développement économique local, l'assainissement, le transport, l'urbanisme, l'habitation, l'environnement et les ressources naturelles. Dans le même sens, chaque district est composé de plusieurs agglomérations classeés comme villes, roças, villages et entreprises d'agro-élevages.

Il y a 15 entreprises agricoles dans tous le pays, 13 étant à São Tomé et 2 à Principe.

Cependant, les limites physiques des entreprises agricoles ne dépendent pas de la division administrative, compte tenu du fait qu'il existe des entreprises agricoles qui de par leurs dimensions touchent deux districts.

1.4. Aspect Economique

La base économique de São Tomé et Principe est l'agriculture. L'exportation du cacao constitue la principale source de devises pou le pays. Les plantations de cacao couvrent 50% des terres cultivées.

L'activité agricole emploie 23% de la population active et produit 23,9% du PIB.

SECTEUR		ANNÉE				
		1989	1990	1991	1992	1993
PRIMAIRE	Agriculture	24.9	28.8	25.5	24.0	23.9
	Pêche	4.0	4.2	3.8	3.8	4.0
SECONDAIRE	Industrie	6.4	5.6	6.4	6.7	7.9
	Construction	4.4	4.4	4.7	6.2	5.6
TERCIAIRE	Comerce Transport	29.5	29.0	28.3	27.5	27.7
	Administration Publique	23.5	23.2	22.3	22.1	23.1
	Autres services	7.4	7.7	8.9	8.7	7.9
TOTAL		100	100	100	100	100

Tableau nº.3: Structure du PIB par secteurs d'activité. Pourcentage (%)

Aprés l'indépendance, les prix du cacao ont souffert des mouvements du marché international, à cause principalement de l'augmentation de l'offre.

D'autre part, la réduction de la main d'oeuvre a produit des baisses successives de la production nationale qui ont entrainé une forte chute de l'économie du pays. Ceci a eu un impact dans la diminuition du PIB par habitant causant un déficit au niveau des Finances Publiques et un considérable endettement du pays.

L'économie a montré d'importants déséquilibres économiques, traduits par les indicateurs suivants:

- Une dette extérieure trés élévée: 250 millions de USD en 1994
- Balance commerciale déficitaire: 17,2 millions de USD en 1993
- Important déficit fiscal
- Déficit de la balance des transactions courantes
- Budget de l'Etat avec un solde structurellement négatif
- Dévaluation permanente de la monnaie nationale.

Une série de mesures a été mise en oeuvre en vue d'augmenter la rentabilité et de réorienter l'économie.

A partir de 1987, voulant pour objectifs le renforcement de la structure économique et l'augmentation de la croissance dans un climat financier stable, le programme d'Ajustement a été mis en oeuvre avec l'assistance de la Banque Mondiale, du FMI, de la BAD et autres partenaires bilatéraux.

Un certain nombre de mesures et de stratégies ont été mises en oeuvre dans le Secteur agricole, la pêche et l'élevage avec des investissements considérables, orientés surtout vers la récupération de l'agriculture.

Toutefois, le programme connait d'autres difficultés qui conditionnent un développement plus productif, telles que:

- Manque de cadres formés en gestion. Cela a des conséquences importantes dans la coordination et la gestion conjointe de l'assistance technique reçue et de l'absorption des financements extérieurs.

- Peu d'inter-relations entre les stratégies de développement sectoriel et global.

- Coût élévé des transports maritimes et aériens, ainsi que des communications internationales.

-Insuffisance de fourniture d'énergie

On observe une forte dépendance de l'étranger en ce qui concerne les financements et les importations.

Ainsi, le Gouvernement, dans le cadre du programme sectoriel a pour objectif une lente diversification des cultures d'exportation et une diminution des importations alimentaires, de façon à assurer l'approvisionement alimentaire.

Les objectifs programmés n'ont pas encore été atteints et le PIB a connu une forte régression.

DESIGNATION	1991	1992	1993	1994	94/91
PIB à prix Courant (millions de dobras)	10.813	13.832	16.837	21.400	+ 98%
PIB à prix constant (millions de dobras)	10.813	10.975	11.120	11.400	+ 5.4%
Taux de change officiel (Dobras/USD)	200	325	430	733	+ 267%
PIB à prix constant p/Hab (Dobras 1991)	91.800	91.300	90.700	91.200	- 0.7%
PIB par habitant (en USD)	460	354	320	234	- 49%

Tableau nº.4: PIB. Période 191-1994

L'évolution du PIB/HAB pendant les dernières années a pour conséquence la stagnation des revenus et un fort recul de l'économie des ménages.

En 1990 la relation PIB p/ménage et panier des ménages indiquent que l'indice de couverture était de 59%, alors qu'en 1994 il s'est réduit à 12,8%.

Ainsi, les ménages pauvres investissent 84% de leurs revenus dans l'alimentation, indice qui est en croissance depuis 1991.

DÉPENSES	1991	1992	1993	1994
Alimentatiom	73.0	74.6	75.0	84.1
Santé	3.1	3.9	4,3	3.1
Education	0.8	1.9	2.0	1.2
Higiène	0.3	0.3	o.3	0.2
Habillement	12.1	8.7	8.0	4.8
Essence	1.6	1.9	1.3	0.9
Lumière	0.5	0.7	1.4	1.2
Transport	0.4	0.5	0.6	0.3
Loyer	6.3	5.7	5.4	2.7
Autres	1.9	1.8	1.7	1.5
TOTAL	100	100	100	100

Tableau nº.5 Structure des dépenses des ménages pauvres. Pourcentage (%).

L'augmentation des dépenses d'alimentation produit une baisse dans les porcentages des dépenses de santé et de l'éducation.

Actuellement entre 35 et 39% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Dans ce groupe 25% appartiennent à des ménages dont le chef est une femme. Ce fait est critique si l'on prend en considération que la majorité des femmes n'a pas revenus stables.

Nº. de familles en dessous du seuil de pauvreté	Chef de famille	
	Sexe Masculin	Sexe Féminin
9.767	22.4	7.6

Tableau nº.6: Ménage en dessous de seuil de pauvreté, selon le chef de famille. Pourcentage.

L'instabilité et le manque d'emploi ont contribué de façon trés significative à l'approfondissement de la pauvreté. Le taux de chômage en 1994 était de 30%, 10% étant des chômeurs à la recherche du premier emploi et d'un nouvel emploi. Si l'on pense que l'offre est limitée et ne pouvant estimer l'effet réel des mesures alternatives pour l'an 2000, le pays atteindra plus de 20.000 chômeurs ce qui augmentera l'indice de pauvreté de la population.

Le secteur privé pourrait occuper une place importante dans la création de nouveaux postes de travail. Comme l'on peut le vérifier dans le tableau nº.7, entre la période 1981 et 1991 ce secteur a connu une augmentation de 230% du nombre des travailleurs. La majoirité appartient au secteur du commerce, avec une prépondérance pour le commerce de détail.

L'emploi informel a aussi connu une forte progression dans les dernières années.

SECTEUR		Nº. DE TRAVAILLEURS				
		1989	1990	1991	1992	1993
PRIMAIRE	Agriculture	10819	11200	11743	12024	12550
	Elevage et Pêche	2.000	2.000	1.849	1.900	2.000
SECONDAIRE	Travailleurs du Secteur Public	2.000	2.682	2.866	3.530	3.700
	Transports et Communications	1.975	2.000	2.189	3.000	3.300
	Industrie et Énergie	3.850	2.500	1.779	2.562	2.640
TERCIAIRE	Industrie et Finances	209	188	176	205	200
	Administration Public	4.109	4.158	4.066	4.032	3.952
	Commerce	6.500	5.000	4.451	5.451	5.650
	Imformel	1.208	3.334	4.932	4.204	5.400

Tableau nº. Qualité de travailleurs par Secteur. Période 1989/1993.

2. EVALUATION

2.1. Evaluation et stratégie des foyers humains, y compris les indicateurs urbains et ruraux.

A. Evaluation

Le pays manifeste un grand déséquilibre dans l'occupation territoriale. Les données revèlent que les foyers urbains où habitent 45% de la population, occupent une superficie de 1,5% du territoire national.

DESIGNATION	SUPERFICIE	
	KM2	%
Foyers Urbains	15	1.5
Agriculture	484	48.4
Forêt	502	50.2

Tableau nº.8: Utilisation du sol.

Cette inégalité se manifeste aussi au niveau de la structuration urbaine, avec une forte concentration dans la capitale et sa périphérie par rapport aux autres centres urbains. Ces centres (7 au total dans le pays) sont administrativement désignés "villes" et correspondent aux capitales des sept districts existants.

Ces centres se trouvent distribués de la manière suivante:

São Tomé, la ville capitale d'où partent trois axes: l'un vers l'ouest où se trouvent Guadalupe et Neves; l'autre vers le sud-est avec les foyers de Santana et S.João dos Angolares.

L'axe central est de moindre importance et rejoint Trindade.

Sur l'île de Principe se trouve une ville, Santo António, avec 2.215 habitants.

São Tomé, avec plus de 30.000 habitants est l'unique vraie ville. Les autres deux centres d'importance, selon le nombre de la population sont Neves et Santana avec 7.500 et 6.800 habitants, respectivement.

Il y a aussi environ 15 petits foyers nommés villes.

La problématique relative aux foyers humains peut se résumer de la façon suivante:

Une capitale macrocéphale avec des problèmes d'habitation, problèmes sociaux, sanitaires et environementaux, et les villages et capitales des districts avec des infra-structures et équipements dégradés et déficitaires.

Tous connaissent une croissance urbaine très élévée chaque année.

La ville de São Tomé enregistre un pourcentage au-dessus de 2% l'an.

Les projections de la distribution de la population urbaine/rurale, font penser pour l'an 2.010 que plus de 50% des Saotoméens vivront dans les centres urbains.

La problèmatique de la migration rurale/urbaine s'explique principalement par l'attraction qu'exerce la capitale par ses services et équipements.

Cependant, en terme de résidences, São Tomé a besoin d'une grande croissance pour répondre à la demande de la population de la ville elle-même.

Actuellement il n'y a pas de programmes de construction d'habitation sociale et dans la dernière décennie, très peu a été fait en la matière.

La recherche d'un terrain pour bâtir est un processus lent et compliqué. L'État concède les terrains. Pour cela il est necéssaire d'élaborer un plan du bâtiment, demander un terrain à la Direction de l'Aménagement du territoire et de l'environement, présenter ce plan à la direction des Travaux Publlics et de l'Urbanisme et enfin, payer les taxes et licences imposées par la Loi.

Les réglements et les normes sur la construction civile et les Travaux Publics en vigueur datent de 1957, raison pour laquelle ils ne sont pas performants.

Ceci et autres facteurs sont à la base de:

1) Apparition de maisons clandestines, avec une utilisation non rationnele et illégale des terrains urbains ainsi que l'apparition de quartiers spontanés à la péripherie de la capitale, caractérisés par un manque d'aménagement et d'infra-structures de base.

2) Occupation illégale de maisons.

3) Concentration de plusieurs familles dans un même foyer.

Cette situation rend difficile, en grande partie, les conditions de vie dans la capitale et sa périphérie, où, outre les problèmes déjà mentionnés, on trouve des problèmes environementaux et sociaux, tels que la marginalité et la misère.

L'absence d'un Plan Directeur d'Urbanisation et d'une Politique d'Aménagement du Territoire qui permettraient de développer de façon harmonieuse le pays, est l'une des raisons qui ont contribué à la génèse de cette situation.

Généralement les interventions sectorielles ont été faites pour résoudreles problèmes ponctuels les plus urgents, sans une vision cohérente de l'ensemble des actions.

Cette situation dure depuis plus d'une décennie, raison pour laquelle plusieurs études ont étè élaborées (L'étude pour l'urbanisation de la capitale du pays), le Plan Physique National et le Plan Directeur pour chacune des sept villes, capitales des districts.

Aucun de ces plans n'a jamais été officiellement approuvé par le Gouvernement.

Les capitales des districts, ne comptent par conséquent actuellement aucun plan d'urbanisation actualisé.

L'article 23 de la Loi 10792 donne compétence aux districts en matière d'élaboration et approvation des plans d'urbanisation, promotion, entretien et réparation des infra-structures urbaines, construction et gestion d'équipements urbains et rénovation et/ou réhabilitation urbaines.

Malgré ces attributions concernant la gestion urbaine, les mairies n'ont pas de cadres dotés d'une formation en la matière. Leur budget est insuffisant pour le fonctionnement et est destiné presque exclusivement aux salaires des fonctionnaires.

Sources de revenus	%
Taxes du marché	80
Salaire du Secrétaire	10
Taxes d'enregistrement et Timbres fiscaux	4
Taxes d'occupation/Restaurant	4
Autres	2

Tableau nº.9: revenus des mairies selon les sources.Pourcentages.

Bien que les dispositions de l'article 10 de la Loi nº.10/92 établissent que les Mairies aient des attributions en ce qui concerne la gestion urbaine, elles n'ont pas de cadres formés dans ce domaine.

Ainsi les actions des collectivités sont limitées. Le Plan d'Urbanisation de la ville de São Tomé a été mis en oeuvre dès 1984, bien qu'il n'ait pas de force juridique obligatoire. Il définit et oriente à court et à long terme (horizon 2010) la politique urbaine de la capitale du pays.

Il détermine, par ailleurs, les limites physiques et juridiques de la capitale, décrit les principales activités et recommande les interventions notamment dans le domaine des infra-structures, assainissement et habitation.

Actuellement il est en déphasage par rapport aux réalités étant donné qu'il n'a jamais été revu et beacoup de propositions faites par le plan n'ont pas été prises en considération. Une des conséquence est que les espaces destinés à l'industrie, au sport et a l'habitation ont été occupés par d'autres activités.

Les espaces de réserve dans la ville sont rares, sans parler des nombreux équipements dont elle manque. La Loi 3/91, article 8 détermine que les espaces de réserve urbaine sont des terrains publics de l'Etat et par conséquent ils ne sont pas susceptibles d'appropriation sous quelque forme que ce soit.

Cette Loi définit le régime de distribution et d'utilisation des terres appartenant à l'Etat. Selon cette loi, il existe des terres du domaine public de l'Etat (lit des rivières, et eaux maritimes, plateformes sous-marines, réserves, ilôts, terrains occupés par des routes, chemins, aéroports et terrains du domaine privé de l'Etat (oú se trouvent implantés les immeubles publics, exploitations agricoles exploitées ou en location par l'État; Terrains Nationalisés; abandonnés et ceux qui appartiennent à des entités privées).

Les terrains du domaine privé de l'État peuvent être vendus concedés, donnés en bail ou en usufruit aux particuliers. L'art.21 impose le caractère obligatoire de l'éxécution des ouvrages sur les terrains ou parcelles concedeés dans ce but.

Les terrains acquis par un moyen quelconque sont sans infra-structures, compte tenu du fait que les travaux prévus dans le plan n'ont pas été executés dans leur totalité.

Ceci étant, la situation actuelle est la suivante:

Les réseaux de distribution d'eau sont déficitaires.

La majorité des maisons de quartiers spontanés des centres urbains ont besoin de ce service.

Malgré l'abondance d'eau dans le pays, l'utilisation de celle-ci n'atteint pas la totalité des Sao Toméens, 32% devant parcourir au moins 1,3 km pour s'approvisionner en eau.

Quoique le Gouvernement prévoie l'éxécution des travaux en dehors de la capitale (quelques uns dont déjá connu un début d'éxécution), actuellement la population dépend d'une infra-structure en trés mauvais état de conservation et de fonctionnement, avec des captations trés peu accessibles et sans traitement ce qui a des effets nocifs pour la santé de la population, notamment la diarrhée (3ème cause de mortalité dans le pays) et des parasites intestinaux (95% des saotoméens se trouvent infectés).

Pendant les dernières années ont été mis en aeuvre des programmes visant à inverser cette tendance.

A ce propos il a été realisé des travaux d'amélioration partielle dans le réseau de distribution d'eau dans la ville de São Tomé. Toutefois, ou constate des pertes substancielles d'eau et le retard de la mise en marche du système de traitement.

Un autre problème est que les captations ont leur origine dans les sources et rivières dont la qualité est mise en cause par les résultats des analyses réalisées.

La contamination par résidus fécal (animaux et humains), et par fongicide et pesticide toxiques, rend l'eau impropre a la consommation.

En ce qui concerne le système des égoûts, celui-ci n'a pas été éxécuté conformément à ce qui avait été établi dans le Plan. Un trés grand nombre de foyers n'ont pas de toilettes.

Tableau nº.10.

Dans le but de changer cette situation, des programmes de sensibilisation et d'appui pour la construction de latrines sont indispensables. Dans les quelques foyers où il y a les toilettes, des fosses septiques individuelles sont utilisées, mettant cependant en danger la santé de la population à cause des fréquentes contaminations des eaux, engendrées par les ruptures le long du réseau de distribution d'eau.

Tableau nº.11.

L'approvisionnement en énergie est déficitaire. La capacité de production est inférieure aux besoins. La difficile situation dans laquelle s'encache toute la structure de distribution constitue dans certains cas un vrai danger public.

L'entreprise d'eau et d'énergie (EMAE) possède un total de 12.060 consommateurs, lesquels représentent 10% de la population.

Tableau nº.12.

A cause des pannes constantes des grouoes électrogènes (quelques uns ayant plus de 11 ans de services) les nouveaux branchements ont été suspendus: les nouveaux foyers n'ayant pas la possibilité d'avoir de l'énergie dans la ville de São Tomé.

En terme d'infra-structure routière d'importants travaux ont été menés pendant les dernières années en vue de l'amélioration des principaux axes. Malgré cela, cette amélioration n'atteint que 22% de la totalité de routes.

DESIGNATION	NORD		CENTRE		SUD		PRINCIPE	
	1993	1994	1993	1994	1993	1994	1993	1994
GOUDRONNÉE	22	22	0.0	0.0	22	22	0.0	0.0
TERRE BATTUE	78	78	100	100	78	78	100	100

Tableau nº.13 Caracteristiques des voies routières selon les régions. Pourcentage (%).

Compte tenu du fait que le développement régional dépend en grand partie du rapport terre-milieu rural- centres urbains il faudrait encore améliorer ou bâtir d'autres routes. Il existe un grand nombre de chemins ruraux en très mauvais état de conservation (quelques uns doivent bientôt bénéficier de travaux importants).

ETAT DE CONSERVATION	NORD		CENTRE		SUD		PRINCIPE	
	1993	1994	1993	1994	1993	1994	1993	1994
BON ETAT	0	0	0	0	0	0	0	0
PASSABLE	23	23	12	0	0	22	25	25
MAUVAIS	21	21	22	11	45	33	13	13
TRES MAUVAIS	56	56	66	89	55	45	62	62
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau nº.14: Etat des chemins en terre battue selon les régions. Pourcentage (%).

Un certain nombre de travaux d'assainissement sont déjá en cours à S.Tomé. Ces travaux concernent le drainage des marécages (travaux d'assainissement, contrôle du paludisme) qui représentent un danger pour la santé de la population.

Le présent tableau montre le faible investissement dans le secteur de l'eau, assainissement et habitat. Le programme d'Investissement Public a atteint pour ces secteurs en 1994, 6,4% et 1% respectivement.

SECTEURS	1991	1992	1993	1994
Administration Publique	6.1	2.8	1.2	2.0
Agriculture et élevage	39.7	45.9	53.2	42.1
Eau et Assainissement	0.9	1.1	5.2	6.4
Education, culture et sport	2.4	4.4	9.3	17.8
Energie	0.4	1.7	12.7	5.9
Habitat	0.4	1.7	1.2	1.0
Industrie et Commerce	0	0	0	0.5
Pêche	0.2	1.1	1.2	1.5
Santé	6.6	2.2	2.9	3.0
Transport	43.2	38.7	13.3	19.8

Tableau nº.15:Investissements du Secteur Public. Période 1991/1994. Pourcentage (%).

Evidemment et comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, il y a une tendance manifeste à la croissance pour l'investissement dans les secteurs de l'assainissement, de l'énergie et de l'habitat.

En ce qui concerne ce dernier secteur, la politique d'investissement a été dirigée presque exclusivement vers l'améliration des bâtiments dejá existants dans la capitale principalement.

Un certain nombre de programmes, ont été conçus dans le but d'appuyer la réhabilitation des foyers et infra-structures dans les milieux ruraux, pour compléter le programme de distribuition des terres agricoles mis en oeuvre par le gouvernement grâce au Décret nº.30/92 dans le but de soutenir l'économie des familles rurales de faibles revenus.

Au début ce programme a eu besoin de soutiens techniques et financiers.

En conséquence, on a remarqué une incapacité économique à faire face aux coûts engendrés en vue de l'approvisionnement des biens (semeca, sulfate, outils agricoles, location du matériel roulant, essence) ainsi que pour l'entretien et la commercialisation des produits.

Il faut noter que cette situation a conduit les bénéficiaires des terres à avoir recours à l'abattage des arbres pour faire face à leurs besoins.

Un groupe considérable de familles a réussi à quitter la zone de pauvreté (4% de la population).

Le Gouvernement prévoit la mise en oeuvre des programmes ayant une composante crédit, formation, vulgarisation, amélioration des infra-structures, commercialisation et promotion des associations. Certains connaissent déjà un niveau d'éxécution.

B. Stratégies

- L'Elaboration du Plan Directeur National en accord avec la planification sectorielle et le Plan d'Urbanisation pour la ville de São Tomé.
- L'Amélioration et l'élargissement des réseaux d'infra-structures de base.
- Urbanisation des terrains pour l'implantation de nouveaux foyers dont les coûts seront supportés par les bénéficiaires.
- Définition d'un régime juridique du sol permettant la vente des terrains et dont la gestion soit transparente et claire pour les interessés.
- Divulgation du Plan d'Urbanisation, ainsi que des respectives lois et réglements.
- Mise en oeuvre d'un système obligatoire d'enregistrement des terrains de façon à permettre aux Mairies une meilleure gestion de ce patrimoine.
- Elaborer un systéme de cadastre et de cartrographie nationale.
- Formation du personnel de la Direction de Planification Physique dans le domaine de la planification urbaine et territoriale.

- Formation des élus municipaux dans le domaine de la gestion urbaine.

- Déclaration des façades (immeubles d'intérêt historico-culturel devant être préservés).

- Mise en oeuvre des programmes de promotion en vue de la création d'entreprises génératrices de postes de travail (soumises à des études d'impact environemental).

Installations Sanitaires	Total de Foyers	No. de Foyers/No. d'habitants									
		1	2	3	4	5	6/7	8/9	10/14	15/19	20 e +
Toilette	2.776	384	266	283	351	316	607	302	260	29	7
Lavrinee	1.636	396	183	208	216	167	278	169	106	10	3
Sans Toilette	602	87	66	61	71	71	116	79	47	4	----

Tableau n.10: Caracteristiques de installations sanitaires dans le foyer. selon le nombre de residents

Système d'égout	Total des foyers	No. de Foyrs / No. d'habitans									
		1	2	3	4	5	6/7	8/9	10/14	15/19	20 e +
Le réseau d'egout	339	44	37	43	47	43	67	30	25	1	2
Séptique	1.145	654	435	450	506	441	838	456	335	30	8
Autre Systeme	530	69	53	59	65	70	96	72	43	3	--
Sans système d'egout	21.197	4.581	3.611	2.594	2.982	2.303	3.545	1.884	1.154	16	--

Tableau n.11: Caracteristique du système d'égout par foyrs selon le nombre résidents

Système d'éclairage	Total des foye	No. de Foyrs / No. d'habitans									
		1	2.	3	4	5	6/7	8/9	10/14	15/19	20 e +
Branché a l'ENAT	12.060	1646	1.212	1.436	1.471	1.474	2.392	1.366	946	109	17
Gaz	25	5	7	3	3	3	3	1	2	1	--
Pétrole	14.038	3.604	1.902	1.694	1.516	1.376	2.140	1.076	602	39	9
Autre système	96	25	10	13	11	4	11	11	3	--	--

Tableau n.12 Caracteristiques du système d'éclairage par foyrs. selon le nombre de résidents

EVALUATION ET STRATÉGIE DU SECTEUR D'HABITATION Y COMPRIS LA SITUATION DES INDICATEURS NATINAUX

A - L' EVALUATION

L'ensemble des habitations de S.Tomé et Principe peut se diviser en trois grands groupes:

- Habitation urbaine et péri-urbaine
- Habitation des travailleurs des entreprises agricoles
- Habitations disperse ou rurale

Les premières englobent les habitations construites en dur et aussi certaines maisons traditionnelles en bois (sur pilotis de bois ou de béton) avec une couverture de tuiles ou feuilles de fibrociment. Alors que les constructions en dur sont localisées dans les centres urbains, les maisons en bois à couverture de zinc se voient plus dans les quartiers des périphéries urbaines le long des axex principaux de circulation et représentent 71% de la totalité des maisons

CARACTERISTIQUE DE CONSTRUCTION	TOTAL DE MAISONS	NOMBRE DE MAISONS/ NOMBRE D'HABITANTS									
		1	2	3	4	5	6/7	8/9	10/14	15/19	20 e +
CIMENT DUR	6181	1415	735	780	709	636	1058	540	286	18	4
CIMENT ET BOIS	1421	192	139	150	138	150	293	182	160	13	4
BOIS	17815	3504	2169	2124	2061	1990	3080	1682	1079	108	18
VAN PLEGA	285	123	43	28	16	24	28	14	9	-	-
PRÉ FABRIQUE	164	19	17	22	29	22	33	15	7	-	-
AUTER MATERIEL	345	105	28	42	47	35	54	21	12	1	-

Tableau N.17: Nombre d'habitations au niveau national, suivant les caractèristiques de construction et le nombre de résidents.

Les maisons en bois comme on peut le constater dans le quadre sont les plus nombreuses, ont besoin d'entretien... En conséquence, l'état de conservation des habitations varie en proportion aux niveaux de revenus et au statut social de ses habitants, notant cependant que dans leur majorité l'état de conservation est lamentable.

Les constructions en dur, constituent seulement 23% de la totalité des habitations du pays.

Il existe un nombre important de ces constructions en grand ètat de délabrement, qui datent de l'époque coloniale, ce qui met en danger la conservation du patrimoine culturel.

Les maisons des travailleurs des Entreprises Agricoles ont été construites entre 1990 et 1920, par les ex-propriétaires des roças (plantations agricoles) avec pour objectif abriter les travailleurs. Ces résidences se trouvent dans les sièges des roças, et aussi dans les respectives dépendances agricoles. Ces dépendances sont généralement assez distantes des sièges.

Les maisons se regroupent en grands pavillons sous-divisés en chambres. Ce sont des constructions en pierre er masse grossière. La superficie moyeme par famille est d'environ 12 m2.

Les maisons se situent aux abords des installations de magasinage, des séchoirs, des ateliers, etc...

Les couvertures sont en tuiles. Etant donné les cassures de certaines de ces tuiles, dans certaines entreprises et dépendances, elles ont été remplacées par des feuilles de lozalite ou de zinc. Vu son coût assez bas, le zinc est le plus utilisé.

Les maisons n'ont pas de salle de bain ni d'eau. L'approvisionement en eau se fait à la fontaine publique.

L'état de conservation de ces installations, comme des maisons elles-mêmes est lamentable. Les travailleurs agricoles ne sont pas propriètaires des maisons, ce qui explique en partie le peu d'interêt accordé à une quelconque amélioration.

Les voies d'accés aux dépendances sont presque impraticables, surtout pour le transport. Les Entreprises les plus importantes ont des équipements d'interêt éducatif et aussi de santé. Dans les moyennes et petites entreprises, ainsi que dans les dépendances il n'existe ni école ni poste de santé. Ces écoles et ces dispensaires sont loin des communautés. Ce fait d'isolement se manifeste aussi dans l'approvisionement en alimentation.

On vit ainsi dans une ambiance sanitaire de pauvrèté extrême et exposé à la haute promiscuité, aux maladies et au manque d'hygiène.

Les maisons rurales et disperses sont composées de barraques en bois, couvertes de zinc ou de andalas (feuilles de palmier entrelacées).

Elles sont d'origine spontanée et leur état de conservation est alarmant.

REGION	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATIONS	1993	1994
NORD	Mauvais	44	33
	Trés Mauvais	56	56
	Raisonnable	0	11
	Inoccupées	45	22
CENTRE	Mauvais	44	23
	Trés Mauvais	44	66
	Raisonnable	12	11
	Inoccupées	22	22
SUD	Mauvais	66	44
	Trés Mauvais	22	44
	Raisonnable	12	12
	Inoccupées	0	0
PRINCIPE	Mauvais	25	25
	Trés Mauvais	38	50
	Raisonnable	37	25
	Inoccupées	62	37

Tableau.18: Etat de conservation des habitations rurales par Régions
Pourcentage (%)

La plupart d'elles n'ont pas d'installations sanitaires, pas d'eau et pas d'electricité.

Il existe 26211 habitations effectivement recensées. Entre ces mêmes, 66% ont été construites avant l'indépendance.

ANNÉE DE CONSTRUCTION	TOTAL DES HABITATIONS	N. DE HABITATIONS / N. DE HABITANTS									
		1	2	3	4	5	6/7	8/9	10/14	15/19	20 e +
Jusqu'en 75	17391	3848	2172	2045	1926	1784	2847	1598	1049	105	17
Entre 1976 e 1986	4124	888	403	473	482	518	889	446	294	24	7
Aprés 1987	2152	370	237	295	284	268	387	212	95	3	1
Non Déclaré	2544	552	319	333	308	287	423	198	115	8	1
TOTAL	26211	5358	3131	3146	3000	1857	4846	2454	1553	140	26

Tableau n.19: Nombre d'habitations par an de construction, suivant le nombre de résidents.

La bilan du nombre d'habitations existantes en 1981 et 1991 confirme un résultat négatif. Ceci est dû, d'une part à la dégradation des constructions existantes et d'autre part à la faible capacité de construction.

Malgré cela, en ce moment même il y a eu un accroissement de 3900 maisons.

DESIGNATION	ANNÉE	
	1981	1991
NBRE D'HABITANTS	96.611	117.504
NBRE D'HABITATIONS	29.570	26.211

Tableau N.20: Construction de maisons

60% des maisons construites dans le Pays (plus de 1500) se situent dans deux districts: Agua Grande et Mé Zochi.

Dans cette zone et spécialement dans la capitale (cible du flux migratoire de la population) il existe un grand déficit habitationnel.

L'offre en maisons à louer ne parvient pas à couvrir les besoins existants. A peine 4080 maisons sont loucés dans tous le pays. Parmi celles-ci, plus de 80% correspondent à des maisons dont le prix du loyer sont très bas.

VALEUR LOYER DES MAISONS EN DOBRAS	N. DE MAISONS/N. D'HABITANTS										
	TOTAL	1	2	3	4	5	6/7	8/9	10/14	15/19	20 e +
0-999	1230	319	156	201	171	144	143	63	31.	2	—
1000-4999	2293	331	333	414	353	304	371	111	63	12	1
5.000-9999	80	7	5	17	10	18	14	5	4	—	—
10000-19999	106	16	19	19	16	12	19	2	3	—	—
20000-49999	73	12	8	12	11	11	14	4	1	—	—
Mais de 50000	49	16	10	11	5	4	1	—	2	—	—
Non déclaré	249	51	34	39	33	25	40	20	7	—	—
TOTAL	4080	762	565	713	599	518	602	205	111	14	1

Tableau N. 21: Valeur du loyer des maisons, suivant le nombre de résidents

Le croissance rapide de la population ne s'est pas accompagnée de mesures qui auraient permis une augmentation proportionnelle du marché immobilier destiné à l'habitation.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande est notoire.
Entre les années 1981 et 1991, il y a eu un déficit de 4000 habitations.

Les Investissements Publics dans le secteur de l'habitation sont rares (- de 1% entre 1990/1994). Ainsi les probabilités d'obtenir une maison sont faibles pour les couches sociales les plus défavorisées.

La Caisse Populaire, qui a fonctionné à STP entre 1981/1993, a alloué des petits crédits basés sur un memboursement qui ne deveit pas depasser 1/3 du salaire mensuel de l'emprunteur. La Caisse a effectué 240 prêts en 1989, parmi lesquels 80% etaint destinés à la construction de maisons. Les taux d'interêt sont extrêmement élevés, atteignant 50% par an, avec un délai maximal de remboursement de 20 ans. En plus de cela, le coût élevé des materiaux et les bas salaires, permettent que seules des maisons en bois soirent édifiées.

La Caisse Nationale de Prévoyance et de Crédit qui a lancé ses activités à partir de 1993, a concédé quelques crédits destinés à la construction de maisons. Le demandeur devait garantir le paiement à base de revenus stables. Cette condition mettait de côté un grand nombre de familles dont les revenus ne sont pas fixes.

Seuls arrivent à obtenir ces crédits quelques fonctionnaires qui n'en profitent pas vraiment, étant donné l'augmentation des coûts de construction durant cette même periode.

Actuellement il n'y a pas de crédits pour la construction de maisons.

La politique habitionnelle est confrontée en grande partie aux restrictions économiques de Sao Tome et Principe, à la sareté des techniciens et professionels et à la dépendance permanente en ce qui concerne l'importation des materiaux de construction.

Certains programmes de développement rural soulignent la nécessité d'amélioration des maisons et des infrastructures de base dans les Entreprises et Dépendances Agricoles (Programme de Lutte Contre la Pauvreté et Développement Rural, Programme Sanitaire Intégré...).

Au niveau distrital l'art n.23 de la Loi 10/92 autorise et donne droit aux Programmes pour tout ce qui traite de Construction, promotion de l'habitation et des programmes d'auto-construction, de promotion et d'appui aux cooperatives d'habitation.

Malgré cela, le pouvoir local ne peut presque rien faire à cause du maigre budget disponible et de la carence en personnel formé en gestion urbaine.

L'absence de professionels a des répercussions négatives sur la recherche d'alternatives si l'on veut dépasser l'amplitude du déficit habitationnel et la dégradation des habitations existantes. Certaines mesures telles que la participation des Districts dans l'Elaboration des Projets d'Investissements Publics, l'inclusion de programmes dans le cadre des fonds de contrapartie, les jumelages entre les villes pourraient être des solutions pour les districts.

La non-fabrication de matériaux de construction proportionne une forte dépendance vis à vis de l'étranger, laquelle dépendance se refléte dans l'augmentation des prix . L'irrégularité dans le fournissement de ces matériaux systematise la speculation dans le pays et les pertes de temps considérables pour l'exécution des travaux.

Le ciment et le zinc sont les plus recherchés. Le zinc est de loin le plus utilisé pour les couvertures. Il est utilisé pour 72% des maisons du Pays.

CARACTERISTIQUE DES COBERTURES	N. DES MAISONS/N. DES' HABITANTES										
	TOTAL	1	2	3	4	5	6/7	8/9	10/14	15/19	20 e +
TUILES	4135	992	475	537	467	421	691	354	183	11	4
ZINC	18840	3653	2272	2228	2170	2085	3280	1818	1198	117	22
PAVÒ	364	100	65	47	36	36	48	24	8	-	-
LOSALITE	2125	388	242	246	248	234	411	207	139	10	-
AUTRES MATÉRIAUX	747	225	77	91	79	81	116	51	25	2	-

Tableau. N.21- Caractéristique des Couvertures des maisons suivant le nombre de résidents.

En 1995, 1m2 de construction coûtait 200.000 Dbs, alors que le salaire moyen mensuel par habitant n'a pas dépassé 36.000 Dbs.

A cause de cela, les familles vivent dans des espaces très réduits (la moyenne nationale est de 4 m2 par personne).

Si l'on sait, comme dèjá constaté antérieurement, que plus de 80% des revenus de famille à bas salaire, sont utilisés pour l'alimentation, il sera toujours trés difficile que ces familles puissent construire leur propre maison.

REGIME D' OCUPATION	N. DES MAISONS
PROPRIETAIRE	13.910
LOCATAIRE	4.080
OCCUPATION GRATUITE	8.221

Tableau n.22: Régime d'occupation des maisons

Sachant que le nombre d'habitants dans ces conditions est très élevé, la situation peut être considéré comme inquiétante peu de familles arrivent à avoir leur propre maison.

Les familles ayant de meilleures conditions économiques veulent construir leur maison, et doivent effectuer les respectives démarches auprés des autorités pour l'obtention du terrain et l'autorisation de construction. Si on lui donne le terrain, il est tenu de respecter la délai d'initiation de construction 12 Mois à partir de la date d'attribution, ce même délai pouvant être prolongé.(Art.N.21 de la Loi 3/91). Ce procédé est lent et n'a pas de critéres bien définis; il est encore plus difficil hors de la ville/capitale.

L'interressé devra ajouter à sa demande d'attribuition de terrain un projet de construction de sa maison.

Souvent ce projet est alteré. Dans la plupart des cas, soit pour raisons économiques, soit par constat de sa non adequation au type de terrain reçu.

Ainsi 70% des maisons sont construites sans autorisation.

Entre chaque dizaisse de maisons légaliseés, 8 maisons sont localisées dans le District de Agua Grande et les 20% restants ont été échelommés par ordre décroissant entre Mé-Zochi, Cantagalo et Lembá. En ce qui concerne Pagué à Principe, 4 autorisations ont été données pour une sollicitation de 10 autorisations en 2 ans.

Les constructions illégales sont à l'origine de l'apparition des quartiers spontanés périphériques, avec des maisons très proches les unes des autres, peu de voies de circulation, sans conditions d'assainissement et des surfaces réduites

Dans tout le pays, seuls 6/3% des maisons profitent de l'eau canalisée dans la maison 20% ont de l'eau dans le terrain et le reste utilise la fontaine publique.

Formes d'Approvi-sionement en eau	Total de Maisons	N. DES MAISONS/N.DES HABITANTS									
		1	2	3	4	5	6/7	8/9	10/14	15/19	20 e +
EAU CANALISEE	1649	235	150	173	207	193	359	168	147	14	3
JUSQ'AU TERRAIN	5000	942	585	611	568	571	858	534	325	31	5
FONTAINE	13596	2832	1709	1701	1575	1476	2314	1194	719	66	8
SOURCE	3064	734	349	337	308	299	532	287	197	15	6
RUTIERE	2727	572	347	303	318	300	457	253	163	10	4
L'OUTRES ORIGENS	175	43	21	21	24	18	26	18	2	2	-

Tableau N.23: caractéristiques de l'Approvisionement en Eau par maison suivant le nombre de résidentes

80% des maisons construites n'ont pas de salle de bain. Dans ces maisons vivent très souvent un nombre de résidents exagéré.

Les statistiques montrent que dans ces groupes familiaux, pour la relation personnes/habitation l'indice majoritaire correspond à 6 ou 7 occupants dans les quartiers periphériques, vilas ou agglomértions disperses, e dépendances agricoles surtout.

Ceci démontre un indice de promiscuité non désireé e a des implications négatives en terme de santé, de manque d'hygiène et de qualité de vie.

Regime d'occupation	TOTAL	N. DE MAISONS/N. DES OCCUPATIONS									
		1	2	3	4	5	6/7	8/9	10/14	15/19	20 e +
PROPRIETÉ	13910	2512	1537	1366	1438	1532	2680	1586	1129	107	23
LOYER	4080	782	565	713	599	518	602	205	111	14	1
OCCUPATION GRATUITE	8221	2094	1029	1067	963	807	1264	663	313	19	2

Tableau N.24: Regime dóccupation des maisons suivant le nombre de résidents.

B - STRATEGIES

- Regularisation des titres de propriéte pour sauvegarder le processus d'attribuition de crédits hypothécaires.
- Viabiliser l'attribuition de crédits garantis par hypothèques.
- Ouverture de comptes de prevoyance reajustés selon l'augmentation du coût de vie.
- Elaboration de programmes de construction d'habitation sociale.
- Encourager et aider les familles les plus demunies par des interventions minimales necessaires et efficaces, consistant eu l'octroi de:
  - Terrains urbanisés ou passibles de l'être.
  - Assistance technique en dessin et construction de maisons.
  - Facilités pour l'obtention des matériaux de construction.
  - Subsides pour les familles les plus vulnérables.
- Pénètrer les quartiers les plus pauvres, aidant ceux qui tentent de s'organiser et d'économiser entre les résidents.

- Promouvoir et encourager les investissements privés qui assurent la récuperation des constructions de valeur historico-patrimonial.

- Encourager la production de materiaux de construction locale.

- Proportionner l'approvisionement régulier des matériaux de construction par des iniciatives privées.

- Encourager le secteur privé de la Construction.

2.3. EVALUATION DE L'EFFET DE L'URBANISATION SUR L'ENVIRONNEMENT

A - EVALUATION

De par sa superficie réduite et sujet à une croissance urbaine et démographique importante, Sao Tome et Principe voit sérieusement compromis son Environnement.

Le Milieu Urbain exerce une forte pression sur l'environnement, conséquence de l'augmentation importante des constructions et des peuplements illégaux. Ceci détermine une densité d'occupation du sol élevée accompagnée de:

- absence d'assainissement basique

- permanence des dépôts d'eaux residuelles et eaux stagnantes.

- Accumulation de residus solides.

Dans les petites cités et petites agglomérations, l'impact produit sur l'environnement est mineur, ce qui ne veut pas dire insignifiant.

Les canalisations cassées, le cours libre des eaux residuelles, le manque de locaux sanitaires sont des facteurs qui affectent négativement l'environnement.

Les plus affectés sont l'EAU, les FORETS, les COTES et les SOLS. La contamination des captures maritimes par les résidus humains, pesticides et fongicides toxiques est trés preocupante à cause de ses effets profonds dans le corps humain.

La disposition de zones marécageuses aux périphéries de la capitale, conséquence des drainages, profite à la population (puisque diminuant l'incidence du paludisme) bien que en eliminant les habitats naturels de certaines especes, où puisse provoquer la disparition totale de ces dernières.

Dans les zones urbaines, il existe actuellement une forte démande de bois commerciaux et especes de combustion qui accélere le dépeuplement des forêts isolées de quelconque politique adéquate de reboisement.

Cette situation peut provoquer des alterations climatiques avec des consequences négatives sur les ressources aquiferes et l'accumulation d'eaux propices à la reproduction d'insectes.

L'extraction indiscriminée de sable des plages, consequence de l'augmentation des constructions, en plus de compromettre l'Ecosystème Côtier, est une menace pour la développement touristique possible du pays. De même, si l'on ne controle pas mieux les décharges de résidus solides non-toxiques, gérés par la ville, on compromet serieusement le developpement du secteur touristique. Le manque de traitement des résidus sur tout le territoire national accélère la contammination des sources d'eau de zone phréatique.

Le service de recueil des ordures n'est ni organisé ni régulier.

Les municipalités locales suivant la Loi N.10/92 définissent les attribuitions dans Art 26 et 27 sur l'organisation, la conservation, la protection des plages sur le territoire districtal, la promotion d'actions moyennes et de programmes de protection et la conservation de la nature, la conservation du patrimoine paysagistique et urbanistique, la promotion de mesures visant à la gestion nationnelle des ressources naturelles et en particulier la conservation du sol et de l'eau, la discipline et la contrôle des actions et des activités polluantes ou susceptibles de constituer des facteurs d'insalubrité.

Nons savons que le pouvoir local peut exerce des actions de conservation, protection et de contrôle de l'environnement, mais nous savons aussi que les districts ne possèdent pas le personnel nécessaire pour exercer de telles fonctions.

Le manque de techniciens specialisés en termes ambientaux et le manque de conscience politique en la matière, contribuent en grande partie à l'absence d'une gestion correcte de l'environnement.

L'impact d'une intervention inadaptée produit des conséquences hautement daugereuses dans un pays dont la structure territoriale est trés vulnérable.

On élabore actuellement une Loi cadre de l'Environnement.

B - STRATEGIES:

. Finaliser et approuver la Loi cadre de l'Environnement et compléter les Lois sectorielles.

. Elaborer les plans de sensibilisation et d'éducation ambientale.

. Executer les travaux dans les captations pour le traitement des eaux.

. Elaborer des programmes de remotion et de traitement de résidus solides non-toxiques et hospitaliers.

. Nettoyer et drainer les eaux marécageuses et pluviales dans les zones urbaines et péri-urbainses.

. Executer les reseaux d'égoûts pour la ville de Sao Tome.

. Encourager les alternatives pour le fournissement de sables.

. Revoir les normes en vigueur dans le domaine de l'extraction des bois et encourager la reflorestation des espéces.

2.4. AUTRES EVALUATIONS ET STRATEGIES DE PROGRAMMES

2.4.1. PARTICIPATION POPULAIRE DANS LA GESTION URBAINE

L'absence d'une gestion urbaine correcte a provoqué une distorton impressionante des objectifs préconisés, facultant la dégradation successive de nos villes et logiquement de la qualité de vie de ceux qui y habitent.

On note un manque total d'infrastructures de base, une dégradation de l'environnement, l'éruption constante de maisons clandestines... Malheureusement, ceux qui doivent gérer les villes (Municipalités) ne sont pas dotées de capacité technique ni financiére à cet effet. Même du point de vue administratif, on note la fragilité de l'encadrement des chambres districtales.

L'assemblée Populaire Districtale sert à peine à représenter l'Etat localement.

Toutes les décisions sont prises au niveau central par l'Assemblée Nationale et concrétisées par les respectifs organes centraux.

Nous pouvons donc conclure que le processus de gestion urbaine au niveau local est encore en état de gestation.

La Loi qui établit la division politico-administrative du pays, definit les bourgades et les villes comme espaces urbanisés.

Ainsi, les presidents de districts , élus par suffrage direct par les populations locales, devraient en principe être les gestionnaires de ces espaces.

Le centralisme de l'administration territoriale réduit les organes districtaux à de simples administrateurs, dotés d'un budget de fonctionnement trés bas et sans aucun fonds pour les investissements, réduits au seul rôle de percepteur de taxes en faveur des finances publiques.

2.4.2. LE ROLE DES ONG'S DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

La problématique urbaine et le manque de maisons et d'infrastructures ont originé, entre autres, l'apparition d'ONG's Nationales qui cherchent à appuyer les initiatives populaires dans la recherche de la solution de leurs problémes, servant souvent de liaison entre les instituitions nationales et internationales.

Les objectifs des ONG's sont principalement de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des plus défavorisés.

Comme elles ont cet interêt spécifique de aider et de promouvoir le mouvement participatif de base, par le biais du volontariat et à des fins non-lucratifs, elles pourraient jouer un rôle extrêmement important dans la nouvelle conjoncture. Il est vrai qu'elles sont encore peu développées, ont de grandes nécessités et se confrontent á de nombreuses difficultés lieés à leur propre fonctionnement, telles que:

- Manque de connaissances techniques spécifiques pour exercer les differentes fonctions comme par exemple planification urbanistique et gestion urbaine;

- Absence de coordination et d'articulation inter-institutionnelle;

- Faible connaissance des techniques de sensibilisation des communautés, du developpement et organisation communautaire.

- Rare capacité de Financement, d' éxécution et de monotorisation des projets.

- Absence d'appui institutionnel, de rencontres periodiques de concertation entre les différentes Associations/Organisations.

- Manque d'information sur les activitées developpées par les organisations congenères.

- Faible capacité de mobilisation de fonds pour la sustentation de projets viables en faveur des communautés.

- Absence de norme juridique dans le but de proteger les interêts et préserver l'harmonie des groupes et le manque de siège pour une possible installation.

Certaines ONG'S locales reçoivent l'aide de ONG's internationnales, et d'organismes de cooperation, pour le developpement de leurs projets.

Dans le cadre de ses activités, certaines ONG'S nationales, developpent les actions suivantes:

- Construction et réhabilitation de fontaines, de bains publics et de bâtiments.

- Canalisation et approvisionnement d'eau potable dans les zones en difficulté.

- Realisation de conférences, seminaires et débats

- Construction de latrines

- Sensibilisation des communautés

- Préservation de l'Environnement.

- Actions dans le domaine de la santé grâce à une campagne de sensibilisation.

- Action de formation des coopératives.

Les ONG'S prévoient leur extension grâce à des mesures comme:

a) Aménagénent de structures et mecanismes conduissant à l'émergeance d'une institution qui engloberait les toutes ONG'S

b) Promotion d'expositions, de seminaires, débats sur la situation des ONG'S et aussi recherche de solutions consensuelles pour les divers problèmes qui minent notre société.

c) Echange d'expérience entre les ONG'S locales et étrangères

d) Promotion d'actions de formation et d'informations par tous les moyens disponibles.

2.4.3. PARTICIPATION DES FEMMES DANS LE DÉVELLOPEMENT

En tant que Membre de la Communauté Internationale, Sao Tome et Principe a adhéré à certaines normes internationnales qui visent à l'égalité des femmes, plus spécialemt, la Convention de l'ONG'S pour l'elimination de toutes les formes de descrimination de femme.

D'autre part, le Gouvernement a crée un Cabinet d'Appui à la Femme et à la Famille, auprès du Ministère de la Santé.

La participation de la femme dans le processus de développement du pays assume une grande importance.

Actuellement dans presque tous les débats, on souligne le rôle féminin. Il est juste de rappeler que le programme du gouvernement actuel a adopté certaines mesures dans le cadre de la promotion et de la proctetion de la femme et de la famille.

Une autre série d'actions ont été realisées dans ce sens comme les études effectueés pas UNIFEM avec la participation de ADP, organisation Non-Governementale Nationale et financées par le PNUD et l'UNICEF.

Les femmes sont peu représentées dans la sphère politique n'atteignant pas les 10% de la totalité des membres.

Au niveau des organisations de base, la présence féminine est plus importante ces dernières années.

RÉGION	1993		1994	
	N.DES ASSOCIATIONS	N. DE FEMMES M'ASSOCIATION	N. D'ASSOCIATIONS	N.DE FEMME M'ASSOCIATION
NORD	1	1	5	3
CENTRE	4	0	5	3
SUD	5	1	6	5
PRINCIPE	7	3	7	5
TOTAL	17	5	23	16

Tableau N. 25: Participation de la Femme dans la Direction des Associations Comunitaires Periode 1993/1994

En général, elles sont moins qualifiées que les hommes, ce qui les rend plus vulnérables.

Au niveau de l'enseignement primaire le pourcentage d'élèves de sexe féminin est bon (le taux de scolarisation atteint 96,1%) ce qui n'est pas le cas aux autres niveaux.

Ceci a des repercussions négatives quant à leur insertion dans la société et nommément pour les possibilités d'accés à l'emploi.

Dans le domaine de l'agriculture, elle a toujours joué un rôle prépondérant spécialement dans l'agriculture alimentaire.

Si l'on tient compte des résultats du recensement agricole réalisé en 1990, 35% des femmes occupent la position de chef d'exploitation et 79% des femmes participent aux travaux agricoles.

La moitié de la main d'oeuvre des Entreprises Agricoles est féminine, ont des conditions de vie difficile et des salaires extrêment bas.

Dans le secteur de la pêche, les palaiês interviennent directement dans la commercialisation, la transformation et la conservation du poisson.

La participation de la femme dans l'industrie représente 24,2%. Elles se concentrent de forme plus significative dans le secteur des confections où elles représentent 70,4 des employés.

85% des femmes n'ont pas de revenus réguliers. Cette situation compromet en grande partie l'économie familiale où un grand pourcentage des femmes est chef de familie.

TOTAL DE FAMILLES	CHEF DE FAMILLE	
	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
27449	18490	8959

Tableau N.26: Participation des Femmes à la tête des Familles

La planification familiale se met en place lentement, freinée par les conditionnalismes culturels.

En terme legal, la femme a les mêmes droits que l'Homme. La constitution actuelle établit que (Art 14.) " Tous les citoyens sont égaux vis à vis de la Loi".

L'existence d'autres Lois demontrent l'interêt politique en relation à la femme.

- Constitution de Décembre 1982 (Loi n.2/82) Loi de la famille et Loi de la Sécurité Sociale.

- Loi de la famille (Loi 2/77) considére pour la lera. fois le statut de la mère et de la filiation (protège essentiellement les enfants et la stabilité familiale).

Il n'existe pas encore un statut legal pour la polygamie établissant la responsabilité des hommes en relation aux enfants.

- La Loi 6/92 (Loi des Conditions Individuelles du Travail) garantit aux femmes l'égalité de traitement pour l'accés au travail.

Malgré ce grand pas social et culturel, la femme vit encore le plus souvent en état de marginalisation.

2.4.4. LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

L'intervention de la communauté dans la résolution des problèmes ne date pas de longtemps(surtout à partir de la privatisation des terres agricoles) résultat de la sensibilisation imprimeé par lès ONG'S participatrices (CLUSA,ADP,LEIGOS PARA O DESENVOLVIMENTO, etc...) dans le processus participatif direct avec les populations.

D'autres interventions découlent de l'initiative de groupes de personnes directement concernées par les problèmes et qui decident de créer des associations.

REGION	1993	1994
NORD	11	56
CENTRE	40	65
SUD	46	56
PRINCIPE	88	88

Tableau N.27: Nombre d'Associations por Régions Periode 1993/1994.

L'augmentation du nombre d'Associations Communautaires se fait sentir à partir de 1991. Parmi les activités programmeés par elles, on pourrait détacher:

- Construction des siéges, centres d'approvisionnement, obtention de crédits pour le fonctionnement des associations, création de champs communautaires, obtention du titre de terre, commercialisation des produits agricoles, assainissement de l'environnement, irrigation, transformation des produits alimentaires, canalisation de l'eau, crèches entre autres...

Ont été contrétiseés celles qui dependaient surtout d'une main d'oeuvre importante (nettoyage du reservoir d'eau, nettoyage du champ communautaire, nettoyage du terrain du siège de l'association, éxécution du champ de production de l'association). Notons aussi que l'île de Principe a un grand nombre d'associations, si l'on fait la comparaison avec celles existantes dans d'autres régions.

La participation des femmes dans les Associations Communautaires est encore à l'état embryonnaire, même si on verife une augmentation des femmès dans le nombre d'associés et dans l'occupation des postes directifs principalement dans la zone Centre du Pays.

2.5. EXEMPLES DE MEILLEURES PRATIQUES

PROGRAMME SANITAIRE INTEGRÉ

Le programme est financé par la Commision Europeenne et exécute par l'ONG Nuova Fronteira.

Il propose de meilleurs conditions higyenicos-sanitaires aux Communautés Rurales dans 5 entreprises Agricoles Etatiques: MILAGROSA, RIBEIRA PEIXE, PORTO ALEGRE, SUNDY et PORTO REAL.

On veut diminuer le degré des infections et parasitoses intestinales. Les activiteés sont axeés sur l'éducation sanitaire et la construction civile.

Ces activitées proposent la réhabilitation des écoles (infrastructures, cuisines, salles de bain ou latrines) et auto-construction de cuisines et de latrines.

Les activitées d'éducation sanitaire se font par des seminaires et des programmes de sensibilisation de la communauté. Elles comprennent aussi le traitement antiparasitaire périodique pour 3 années.

Le projet STABEX, elaboré par le Secrétariat d'Etat de la Coopération et du developpement, auprès du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, prevoit des interventions de réhabilitation des pistes rurales, des maisons des travailleurs par systemes d'auto-construction, et d'adduction d'eau.

3. PLAN D'ACTION NATIONALE

Le Plan d'Action Nationale sera orienté dans le but de coordonner et de prioriser les actions dans l'objectif d'ameliorer les conditions des établissements humains et de l'environnement. Certaines de ces actions ont déjá le feu vert pour leur implementation, d'autres sont encore à l'étude.

On voudrait instrumentaliser les mécanismes de façon à améliorer le niveau national, à tous les niveaux sociaux:

- Construction de 42 appartements dans le cadre de la coopération entre S.Tome et Principe et la République Populaire de Chine (accord déjá acquis pour implémentation).

- Dans le cadre de l'assistance technique que la Banque Mondiale dispence à l'Institut d'Habitation, le Pays a bénéficie d'une expertise qui a permis la définition d'une politique d'habitation. Dans ce but, il y a des programmes déterminés d'habitation qui seront mis en place nommément les programmes d'Appui à la maison traditionnelle urbaine,, appui à la maison traditionnelle rurale et construction de la de la maison semi-urbaine.

- Construction de 100 maisons sociales avec l'aide de crédits bancaires qui seront executés en differentes localités du Pays.

. Mise en place du Plan Directeur de l'ENERGIE. On prevoit la construction de mini-centrales hydroelectriques, la rehabilitation des centrales existantes et la récupération de quelques groupes instalés à Sao Tomé.
Soulignons qu'à moyen terme, la priorité va à la construction de la petite centrale du fleuve Manuel Jorge avec une capacité de 650 KW, dont l'étude est financée et réalisée par le JAPON.
A long terme le grand pari passe par la construction de la Centrale de Abade III qui pourra satisfaire les besoins actuels de l'ordre de 5000KW.

. Mettre en place le Futur PLAN DIRECTEUR de l'EAU dans le but d'améliorer et éxécuter les systèmes de captation, traitement et distribution d'eau (en phase avancée).

. Mise en place de la décentralisation prévue par la Loi aux fins d'une plus grande responsabilisation des organismes du pouvoir local (Camaras Districtais).

. Formation des responsables pour la planification urbaine, ordonance du territoire et gestion urbaine.

. Formation des membres des chambres districtales dans le domaine de la gestion urbaine.

. Elaboration de Plans Directeurs Territoriaux et Urbains pour tous les centres urbains.

. Définition des Politiques pour l'achat des terrains.

. Mise en place d'un systeme d'enregistrement des terrains par centres urbains qui permettrait aux Municipalités une meilleure base pour la gestion urbaine.

. Elaboration de régléments et de normes dans le cadre de la construction civile et de l'urbanisme.

. Stimuler la Caisse de Prévoyance et Crédit, la Banque Internationale de Sao Tome et Principe, la Banque Commerciale de l'Equateur BCE à participer au système de Financement habitationnel.

. Création d'un fond pour la promotion de l'habitation sociale.

. Création de nouveaux postes de travail, encourageant les investissements pour l'apparition de nouvelle entreprises dans le secteur privé.

INTERVENTION 2:

TITRE: FORMATION PROFESSIONELLE DANS LE DOMAINE DE GESTION URBAINE ET URBANISME

BENEFICIAIRES : RESPONSABLES DU POUVOIR LOCAL ET PLANIFICATION URBAINE

LOCALISATION : CAPITALES DISTRICTALES

DESCRIPTION DES ACTIVITES:

Formation dans le domaine de gestion urbaine. Interprétation des plans cadastraux, gestion de l'eau, gestion prédiale, stratégies de développement du périmetre urbain, gestion du milieu, compréhension et évaluation statistique, participation communautaire, utilisation d'indicateurs sociaux, planification et programmation de l'utilisation du sol. Stratégies de croissance. Impacts ambientaux.

DURE . 12 MOIS

COMMENTAIRES:

Action indispensable pour former le personnel national, le spécialisant de façon à pouvoir poursuivre et reviser les plans urbains qui devront être éxécutés.

INTERVENTION 3:

TITRE: DIRECTRICES TERRITORIALES ET PLANS URBAINS

BENEFICIAIRES: TERRITOIRE NATIONALE ET CENTRES URBAINS

LOCALISATION : CENTRES URBAINS DE PLUS DE 2000 HAB

DESCRIPTION DES ACTIVITES:

Recueil de l'information nécessaire, plans cadastraux actualisés (cette phase fait suite à intervention 1 ou est en phase avancée). Information statistique, nombre de maisons, capacité et état des équipements...

Elaboration de rencontres avec les membres du gouvernement pour définir les directrices territoriales en fonction des critères de développement économique du gouvernement éxécution des directrices et des plans urbains.

Confection des plans dans ces diverses étapes.

DURE. 24 MOIS

COMMENTAIRES:

Indispensable pour assurer l'adéquation et la coordination des investissements en infrastructures, des équipements, des industries et des habitations par des critères rationels, contrôlant le flux vers la capitale, assainissant le milieu.

INTERVENTION 4

TITRE: PROGRAMME DES HABITATIONS

BENEFICIAIRES: AIRES DISTRICTALES

LOCALISATION: CENTRES URBAINS

DESCRIPTION DES ACTIVITES:

Programme d'habitations auto-construites avec assistance technique et fonds récupérables grâce aux crédits.

Le programme couvrira l'éxécution de 400 maisons et de leur infrastruture basique.

DURE: 60 MOIS

COMMENTAIRES:

Indispensable pour commencer à diminuer le déficit et creer un systeme de construction de maisons qui permette de récupérer l'investissement.